

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00404

Numéro SIREN : 790 293 187

Nom ou dénomination : À SAISIR CHARLOTTE MARTIN

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 63189



20180631892017

DATE DEPOT : 16/07/2018

N° DE DEPOT : 63189

N° GESTION : 2013B00404

N° SIREN : 790293187

DENOMINATION : À SAISIR CHARLOTTE MARTIN

ADRESSE : 58 rue Amelot 75011 Paris

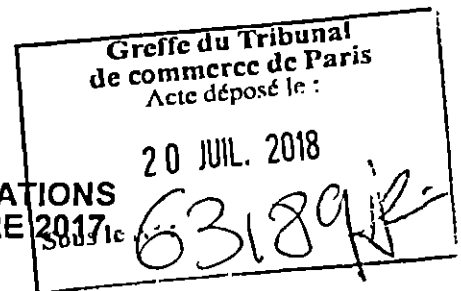
MILLESIME : 2017

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**



Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité au cours de l'exercice:

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice est de 22 176 euros et le résultat une perte de 937 euros.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

L'exercice social 2018 devrait faire apparaître un résultat positif.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et développement

Néant

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre la Présidente.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 937 euros

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit - 937 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidente pour l'exercice écoulé.

La Présidente

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2017

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

La Présidente a perçu 8 200 € de rémunération pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

La Présidente

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 JUIN 2017**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de 937 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit - 937 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de, 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUEL DU 9 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-huit, et le 9 Juin, à seize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mme Charlotte MARTIN propriétaire de 100% des parts

total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social parts.

Mme Charlotte MARTIN préside la séance en qualité de la Présidente associé.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,**
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,**
- le texte des résolutions proposées.**

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Présidente, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017**
- Quitus à la gérance,**
- Affectation des résultats,**
- Questions diverses.**

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de 937 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit - 937 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2017 Et clos le 31/12/2017 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209 D 8 (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐
 Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258 SO (art. 231-1-1 quinquières C), cocher la case ☐
 Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquières C), cocher la case ☐
 Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) _____

A IDENTIFICATION A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017 Adresse du siège social
 58 rue Amélot
 Désignation, SIRET et adresse de la société 75011 Paris
 79029318700015
 L'ancienne adresse en cas de changement : _____
 Le téléphone : _____

B ACTIVITE
 Activités exercées :
 Sainie audio informatique
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
 Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
 Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante _____
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : _____

SIRET _____

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)
 1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,33% _____ Bénéfice imposable à 28%* _____ Déficit 937
 Bénéfice imposable à 15% _____

2 Plus-values
 Plus-values à long terme imposables à 15% _____ Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% _____
 Plus-values à long terme imposables à 19% _____ Autres plus-values imposables à 19% _____ PV à long terme imposables à 0% _____ Plus-values exonérées art. 238 quinquières _____

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
 Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____ Plus-values exonérées relevant du taux à 15% _____

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)
 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt _____
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité _____

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)
 Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% _____

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
 Les notices des bases fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : M DEVOS Pierre
 54 avenue Kleber
 75016 Paris Tél : 01 53 70 62 20
 Nom et adresse du conseil : _____
 Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : N° d'agrément du CGA : _____
 Identité du déclarant :
 Date : 30/04/2018
 Lieu : Paris
 Qualité et nom du signataire :
 Mme MARTIN Charlotte
 Présidente
 CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél : _____

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065 SO, à la rubrique « Nouveautés »)

Les données de la déclaration 2065 sont disponibles en ligne sur le site www.impots.gouv.fr à partir du 1er janvier 2018. Les données de la déclaration 2065 sont disponibles en ligne sur le site www.impots.gouv.fr à partir du 1er janvier 2018. Les données de la déclaration 2065 sont disponibles en ligne sur le site www.impots.gouv.fr à partir du 1er janvier 2018.

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017**
31/12/2017

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ①	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ②		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ③ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ④		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑤		Total (a à h)	

G | REMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]



Formulaire obligatoire article 54 quater
du code général des impôts

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2018)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017**

du **01/01/2017**

Adresse **58 rue Amélot**

75011

Paris

au **31/12/2017**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ③)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Logements de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire Mme MARTIN Charlotte Présidente		À Paris le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Designation de l'entreprise		A SAISTE CHARLOTTE MARTIN 2017		Neant		1*	
Adresse de l'entreprise		58 rue Amelot		75011 Paris			
Numéro SIRET *		79029318700015					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31/12/2017	
ACTIF				Brut 1		Amortissements Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	310		312		
		Autres *	314		316		
	Immobilisations corporelles *		328	2 535	330	1 723	812
	Immobilisations financières * (1)		340		342		
	Total I (5)		344	2 535	348	1 723	812
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	350		352		
		Marchandises *	360		362		
	Avances et acomptes versés sur commandes		364		366		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	368	1 663	370		1 663
		Autres * (3)	372	899	374		899
	Valeurs mobilières de placement		380		382		
	Disponibilités		384	2 218	386		2 218
	Charges constatées d'avance *		392		394		
	Total II		396	4 781	398		4 781
	Total général (I + II)		110	7 317	112	1 723	5 593
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			7 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134			-12 503	
	Résultat de l'exercice		136			-937	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			-6 441	
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			2 640	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : ...)		169			9 394	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			12 034		
Total général (I + II + III)		180			5 593		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT.

Designation de l'entreprise		A SAISTR CHARLOTTE MARTIN 2017		Neant []	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210		
	Production vendue	{ biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217		
	Production immobilisée *				
	Subventions d'exploitation reçues				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	22 176
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* :	{ dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : }	242	7 522	
	Impôts, taxes et versements assimilés	{ dont taxe professionnelle CFE et CVAE * }	243	76	
	Rémunérations du personnel*		250	10 434	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	4 457	
	Dotations aux amortissements*		254	617	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	23 108
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	- 931	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294
	Produits exceptionnels (IV)				290
	Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octets) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 CGI hors D1) }	347 348		300
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	- 937
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	937
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotisations d'associés	247		Ecart des valeurs liquidables sur OPCVM*	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée réintégration (art.239 series D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 series)	986	LFU-LE (44 octets et octets A)	987	342
	Suppression d'entreprises en difficulté (44 series)	981	JDI (44 series A)	989	
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44 quaterdecies)	138	
	Bassin d'emploi à dynamiser (art.44 quaterdecies)	991	Part de capital social hors OCE (art.44 quaterdecies)	990	
	Dont Divers		Investissements outre mer	344	350
	ZFA (44, quaterdecies)	345		346	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (art.39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	937
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables* :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	937	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	2 535	472		474		476	2 535				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	2 535	492		494		496	2 535				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	1 106	562	617	564		566	1 723				
TOTAL		570	1 106	572	617	574		576	1 723				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Regularisations		590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaires 1901 (annexes 1 et 2) - 2018 - 2019 A ins du Code général des entreprises		Designation de l'entreprise : <u>A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017</u>				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Immob. incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements amen. div.	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	12 502	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	12 502	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	937	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	13 439	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)		800	
VI DIVERS							
Primes de cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant						380	
N° du centre de gestion agréé						382	
Montant de la TVA collectée						374	4 282
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	852
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT.

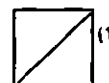
**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Désignation de l'entreprise : A SAISTR CHARLOTTE MARTIN 2017		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2017et clos le : 31/12/2017Données en nombre de mois		12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Retractions de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total : 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2 :	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
Total 3 :	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF-SD)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire N° 1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE 022		Effectifs au sens de la CVAE 023
Période de référence 024	160	
Date de cessation	186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salaires) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017

ADRESSE (voie)

58 rue Amélot

CODE POSTAL

75011

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

0

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N°

Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N°

Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017

ADRESSE (voie)

58 rue Amélot

CODE POSTAL

75011

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2017	Et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case				☐			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 231 I-1 quinquies C), cocher la case				☐			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 I 2 quinquies C), cocher la case				☐			
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				☐			

Adresse du siège social

A IDENTIFICATION	A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017
Désignation, SIRET et adresse de la société	58 rue Amelot 75011 Paris 79029318700015

L'ancienne adresse en cas de changement :

Le téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées :

Saisie audio informatique

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,33 %	Bénéfice imposable à 28 %	--- Déficit ---	937
	Bénéfice imposable à 15 %			

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
Plus-values à long terme imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer « ou » selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des Impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des bases fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

M DEVOS Pierre
54 avenue Kleber

75016 Paris

Tél : 01 53 70 62 20

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

N° d'agrément du CGA :

Date : 30/04/2018

Lieu : Paris

Qualité et nom du signataire :

Mme MARTIN Charlotte

Présidente

CGA ☐Viseur Conventionné ☐

Tél :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017**
31/12/2017

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
	Produits des actions et parts sociales
	Revenus assimilés
	Total

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ①	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ②		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ③ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ④		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis ⑤	Total (a à h)	

G REMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017du 01/01/2017Adresse 58 rue Amelot75011Parisau 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ③)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice ⑪
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire <u>Mme MARTIN Charlotte</u> <u>Présidente</u>	
A <u>Paris</u> le _____ Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Designation de l'entreprise		A SAISTR CHARLOTTE MARTIN 2017		Neant		1*	
Adresse de l'entreprise		58 rue Amelot		75011 Paris			
Numéro SIRET *		7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31/12/2017	
ACTIF				Brut 1		Amortissements Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	310		312		
		Autres *	314		316		
	Immobilisations corporelles *		328	2 535	330	1 723	812
	Immobilisations financières * (1)		340		342		
	Total I (5)		344	2 535	348	1 723	812
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	350		352		
		Marchandises *	360		362		
	Avances et acomptes versés sur commandes		364		366		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	368	1 663	370		1 663
		Autres * (3)	372	899	374		899
	Valeurs mobilières de placement		380		382		
	Disponibilités		384	2 218	386		2 218
	Charges constatées d'avance *		392		394		
	Total II		396	4 781	398		4 781
	Total général (I + II)		110	7 317	112	1 723	5 593
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			7 000	
	Ecart de reévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134			-12 503	
	Résultat de l'exercice		136			- 937	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			-6 441	
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			2 640	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : ...)		169			9 394	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			12 034	
Total général (I + II + III)		180			5 593		
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT.

Désignation de l'entreprise		A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017		Neant J *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice clos le 31/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	
	Production vendue	biens services * dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
			217		218
					22 176
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits fins et en cours de production			222
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	22 176
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes *	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	76	244
	Rémunérations du personnel*			250	10 434
	Charges sociales (cf. remol 380)			252	4 457
	Dotations aux amortissements*			254	617
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	- 931
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		294	
	Produits exceptionnels (IV)			290	0
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)	347		300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 g. Impôts D)	348		7
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	- 937
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	937
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts exonérés-taires des cotisations d'associés	247		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Écart des valeurs liquidables sur l'actif net	248	
			Part de loyers dispensée de réintégration (art.239 series D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Investissements nouveaux (44 series)	986	ZFI (44 series A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 series)	981	JD (44 series A)	989	
	ZRO (44 series)	127	ZRR (44 series)	138	
	Beau d'emploi à réintégrer (art 44 quaterdecies)	991	Part de loyers dispensée de réintégration (art.239 series D)	990	
	Dont Divers		Investissements outre-mer	344	350
	ZFA (44 quaterdecies)	345			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Deduction exceptionnelle (art.39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables: *, dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	937

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire article 302 (voir en Annexe du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017** Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	2 535	472		474		476	2 535				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	2 535	492		494		496	2 535				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 106	562	617	564		566	1 723		
TOTAL		570	1 106	572	617	574		576	1 723		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Regularisations		590
					583			594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).								591
TOTAL					596	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaires simplifiés de la loi n° 2012-299 A fin du Code général des impôts		Designation de l'entreprise : <u>A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017</u>				Near ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL		770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		982	12 502	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	12 502	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	937	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	13 439	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)		800	
VI DIVERS							
Primes de cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant						380	
N° du centre de gestion agréé						382	
Montant de la TVA collectée						374	4 282
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						372	852
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Désignation de l'entreprise : A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017et clos le : 31/12/2017		Données en nombre de mois 12	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
Total : 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2 :	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
Total 3 :	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	(Total 1+Total 2 - Total 3)		137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF-SD)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire N° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case ☒ 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		Effectifs au sens de la CVAE
023			
Période de référence	024		160
Date de cessation			186
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel* :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (Répartition des salaires) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017

ADRESSE (voie)

58 rue Amelot

CODE POSTAL

75011

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

0

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prenom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N°

Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prenom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N°

Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2017

ADRESSE (voie)

58 rue Amelot

CODE POSTAL

75011

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**Monsieur le Greffier du
Tribunal de commerce de
Paris**

AGO 2017 SASU A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

Le 22 Juin 2018

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants en double exemplaires, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017

- le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,

- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2017

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

La Présidente a perçu 8 200 € de rémunération pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

La Présidente

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité au cours de l'exercice:

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice est de 22 176 euros et le résultat une perte de 937 euros.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

L'exercice social 2018 devrait faire apparaître un résultat positif.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et développement

Néant

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre la Présidente.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 937 euros

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit - 937 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidente pour l'exercice écoulé.

La Présidente

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de 937 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit - 937 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de, 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUEL DU 9 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-huit, et le 9 Juin, à seize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mme Charlotte MARTIN propriétaire de 100% des parts

total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social parts.

Mme Charlotte MARTIN préside la séance en qualité de la Présidente associé.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,**
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,**
- le texte des résolutions proposées.**

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Présidente, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017**
- Quitus à la gérance,**
- Affectation des résultats,**
- Questions diverses.**

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de 937 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit - 937 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.